

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES

Date de convocation au Conseil Municipal : 30 Novembre 2020

Présents : Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Marie-Thérèse VENOUX, M. Anselme BONNEL, Mme Romane COMBES, Mme Cécile GAJAN, M. Sébastien LOUBES, Mme Isabelle PORRO, Mme Marie-France SEGARD, Mme Audrey SURRE, M. Daniel VENOUX

Absents : Mme Odile CHAUFFOUR, Mme Estelle DELPON, M. Adrien MARROU

Secrétaire de séance : M. Anselme BONNEL

ORDRE DU JOUR :

1. **Règlement des salles municipales**
2. **Plan Communal de Sauvegarde**
3. **Autorisation d'une étude sur la traversée du village**
4. **Parking de Saint-Pierre de Dessus**
5. **Contrat SOS Informatique**
6. **Point PLUI**
7. **Point sur les travaux, opérations sous mandat, Communauté d'Agglo**
8. **Projet « Maison du Parc » : École de Saint-Pierre de Dessus**
9. **Point financier**
10. **Organisation de Noël**
11. **Questions diverses**

La séance est ouverte à 18 heures et 10 minutes, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal du 30 Octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Règlement des salles municipales

Le conseil municipal a pris connaissance du nouveau règlement des salles polyvalentes de la commune établi par M. Patrick VOISIN ainsi que des diverses modalités qui s'y réfèrent.

Madame le Maire apporte les précisions suivantes :

o Maryline HANSOTTE, agent communal, a été désignée responsable de la remise et du retour des clés ainsi que des états des lieux entrants et sortants qui s'y réfèrent. Le paiement des locations s'effectuera en mairie.

o De nouvelles tables ont été commandées afin d'équiper le foyer, les chaises quant à elles ont été équipées d'un dispositif « anti-rayures du sol ». Il est décidé que le matériel de chaque salle ne doit en

aucun cas en sortir. Seul le matériel ancien pourra être prêté. Le chapiteau de la commune quant à lui ne sera plus prêté qu'aux associations et aux autres communes en raison de sa difficulté d'utilisation.

- o La salle dite « de la cheminée » va être ramonée sous peu.

Ces modalités sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Plan Communal de Sauvegarde

La version finale du Plan Communal de Sauvegarde établi par M. Patrick VOISIN est présentée au Conseil Municipal.

L'exercice de simulation à l'école de Saint-Pierre en partenariat avec M. Patrick BIZE, ancien élu de la commune en charge de la prévention des risques, est programmé en Janvier 2021. La date exacte sera fixée ultérieurement.

Le Plan Communal de Sauvegarde est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

3. Autorisation d'une étude sur la traversée du village

Un diagnostic relatif à la sécurité sur la traversée du cœur de village de Saint-Pierre a été réalisé par la Direction Départementale de l'Équipement. Il est avéré que le cœur du centre du village, de l'épicerie Proxi à l'embranchement de Saint-Pierre de Dessus, était fortement problématique au niveau de la sécurité des usagers. L'étude prend aussi en compte le secteur allant du carrefour de l'ancienne supérette au pont de Saint-Pierre.

Les points critiques évoqués sont l'abondance de circulation, l'étroitesse de la chaussée, la présence d'une école, la présence d'un hôtel-restaurant, le sens unique de circulation à l'endroit le plus resserré, les livraisons du commerce multiservices, la circulation de grumiers au gabarit imposant, le ramassage des ordures ménagères et la circulation d'autocars de grandes dimensions. Cette analyse soulève un problème de cohésion entre les différents usagers sur un même espace restreint, à savoir la concordance des automobiles, des piétons et des cyclistes.

Afin d'apporter des solutions aux problèmes exposés, un bureau d'étude va être mandaté. Le Service Départemental Incendie et Secours, le Syndicat Mixte Départemental de l'eau et de l'Assainissement et le Syndicat Départemental d'Électrification seront consultés afin de synchroniser les différents points des travaux à venir.

Un comité de pilotage du projet et du suivi des travaux va être créé au sein du Conseil Municipal. Sont désignés à cet effet M. Guy FREBY et Mme Romane COMBES.

Madame le Maire indique que ces travaux seront en partie subventionnés par d'autres entités publiques.

L'autorisation de cette maîtrise d'œuvre est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

4. Parking de Saint-Pierre de Dessus

M. Sébastien LOUBES présente l'esquisse d'un projet d'aménagement d'un parking et d'un « espace de convivialité » à Saint-Pierre de Dessus, sur le terrain acquis par la commune à Guilhempeyre.

Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre de l'appel du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises à « la conservation des murs en pierres sèches ».

Un projet global sera étudié et présenté au P.N.R en lien avec l'éventuelle création d'une « Maison du Parc » associée à l'école de Saint-Pierre de Dessus (voir ci-dessous).

Le projet est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

5. Contrat SOS Informatique

Mme Salima RUFFIÉ, prestataire de services informatiques, a présenté à la municipalité un contrat de maintenance informatique des équipements de la commune.

Le devis va être étudié en commission Finances Publiques.

6. Point PLUI

Madame le Préfet a informé les maires du report au 01 Juillet 2020 pour décider du transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité.

La Communauté d'Agglomération demande une nouvelle délibération.

7. Point sur les travaux, opérations sous mandat, Communauté d'Agglo

Les travaux d'assainissement sur la Route Départementale 17 sont toujours en cours par l'entreprise Réseaux.

Madame le Maire indique que pendant la suite des travaux sur le cœur du village, la route sera fermée à la circulation durant deux ou trois jours sur le secteur de l'ancien Proxi au Pont de l'Arget d'une part, et de l'ancien Proxi à l'intersection de la RD 11A d'une autre. Des déviations seront mises en place par les services départementaux en charge des routes via Bénac/Serres-sur-Arget/Foix/Cos. Les riverains en seront informés en temps utiles.

D'autre part, un échancier prévisionnel a été présenté à propos des futurs travaux de voirie qui interviendront sur le territoire de la commune :

○ **1^{er} trimestre 2021 :**

- Réfection et agrandissement du parking de la Hiéro.
- Création de places de parking sur le hameau de Fouchard.
- Création d'un pluvial au hameau de Jean de Gaillard.

○ **2nd trimestre 2021 :** Première partie de la réfection des chaussées de Saint-Pierre de Dessus :

- **Étape 01 :** Le Caminot
- **Étape 02 :** Espace Antonin Marrot
- **Étape 03 :** Impasse du Martinat

○ **Début 2022 :** Seconde partie de la réfection des chaussées de Saint-Pierre de Dessus :

- **Étape 04 :** Entrée du hameau (entre le lavoir et le bassin)
- **Étape 05 :** Place de la Hiéro

Le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement et le Syndicat Départemental d'Électrification seront consultés afin de synchroniser leurs travaux pour l'enterrement de lignes électriques et des réseaux de communication.

À la suite de ces travaux, des barrières (fleuries) pourront éventuellement être placées au cœur du village de Saint-Pierre de Dessus afin de limiter le stationnement et promouvoir l'utilisation des nouveaux parkings prévus pour désengorger le village. Un projet est en cours d'étude.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité rencontrera les riverains de Saint-Pierre de Dessus afin de leur présenter le projet dans sa globalité.

Madame le Maire précise qu'aucun emprunt financier ne sera réalisé en 2021, 37.5 % du financement des travaux sera à charge de la commune, le reste étant subventionné par la Communauté d'Agglomération et la DETR (Préfecture).

Autre point dans les travaux à réaliser, la toiture en plexiglas dans la salle de jeux de l'école de Saint-Pierre du Bas nécessite d'être remplacée du fait de sa vétusté et sa non-étanchéité.

La mise hors d'eau de l'école de Saint-Pierre de Dessus sera également réalisée dans les plus brefs délais. Un dossier sera déposé avant le 31 Décembre 2020 au titre de la DETR.

8. Projet « Maison du Parc » : École de Saint-Pierre de Dessus

Afin de préserver les bâtiments de l'école de Saint-Pierre de Dessus, M. Guy FREBY présente un projet en cours d'étude qui consisterait à y implanter « la Maison du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises ».

Les Maisons du PNR fonctionnent par thèmes (tourisme, commerce de produits locaux ...). Le projet Saint-Pierrois n'est pas encore précisément défini, la municipalité va se charger de son étude ultérieurement.

9. Point financier

Dans le cadre du financement du nouveau Foyer « Mille-Clubs », diverses demandes de paiement de subventions ont été sollicitées auprès de l'État et de la Région.

Une demande sera réalisée ultérieurement auprès du Département.

10. Organisation de Noël

La mairie a réceptionné les « bonbonnières » à destination des enfants et des personnes âgées de la commune qui ont été réalisés par les bénévoles des associations Les Chœurs Battants et Barguillère Sports & Loisirs. En plus de cela, des marques pages ont été offert par l'association « Terre de Sienne » par le biais de M. CANAL. Des galets de l'Arget peints à la main par Mme Bernadette ARTIGALAS ont été aimablement offerts à nos anciens.

La distribution de ces présents sera réalisée de préférence avant les vacances scolaires. Cette distribution comprendra également celle de l'Écho de Saint-Pierre de Décembre 2020.

Afin de donner à notre village l'apparence de ces fêtes de fin d'années, des sapins seront disposés et décorés dans chaque quartier de Saint-Pierre.

11. Questions diverses

Ressources Humaines :

Comme décidé en début de mandat, la fiche de poste de chaque agent municipal va être réalisée.

Jeunesse :

Mme Isabelle PORRO précise qu'elle n'a pas eu beaucoup de retours sur le questionnaire « jeunes » qu'elle a précédemment transmis, elle demande au conseil municipal de relancer les personnes qui pourraient être intéressées.

La séance est levée à 20 heures et 50 minutes.

Le Secrétaire
Anselme BONNEL



Le Maire
Véronique RUMEAU

